AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Eugénie M. Decuir

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 66,048—Division A—Attendu que Eugène Decuir a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Eugénie Decuir, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Henry Chiapella, avocat de la succession.
22oct—22 26 31

Succession de M. Scott Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,047—Division B—Attendu que P. Numa Olivier, comme agent de Mme P. B. Hunt, née Gallagher et de Mlle Sallie B. Gallagher, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. Scott Gallagher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Hy. Chiapella, avocat.
22oct—22 26 31

Succession de Héloïse Julienne Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,004—Division D—Attendu que veuve Alexandrine Dobart a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Héloïse Julienne Martinez, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier
18oct—18 22 27

Succession de Veuve Louis Ragoon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,019—Division C—Attendu que Charles Kauffmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Louis Ragoon, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
18 oct—18 22 27

Succession de Mme Emma Schreiver, femme de J. H. Mersimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,041—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Cora McCoard et August Huard, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Hour & Dufossé, avocats.
17 oct—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Sancho & Dupont.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendides sites pour bâtir et cottage à six chambres,

Dans le Troisième District, vis-à-vis le Dry Dock des Etats Unis.

Succession de Mme Mary Newman, femme de Peter Donald—No 65,635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SANCHO & DUPONT—Auguste Huard, Encanteur. Bureau, 510 rue Magazine—Il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, le 22 novembre 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de vente pour payer des dettes, rendu dans l'affaire ci-dessus, daté le 16 octobre 1901, et signé par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, la ci-après décrite propriété à savoir:

Cinq lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Peters, les rues projetées Deslondes et Chartres et la ligne de la propriété de la Congrégation de la Sainte Croix, désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 27 décembre 1894 et annexé à un acte d'achat en ceci ci-après mentionné, les dits lots sont contigus et mesurant chacun 27' 2" 7"' de face à la rue Peters, la même largeur dans le fond par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'encoignure de la rue Peters et de la rue projetée Deslondes, et a une profondeur et façade sur ladite rue Deslondes de 123' 7" 8"' et 125' 5" de profondeur sur la ligne du lot B, ledit lot B a une profondeur sur la ligne du lot C, de 126' 5" 7"'. Le lot C a une profondeur de 127' 11" 1"' sur la ligne du lot D et le lot D a une profondeur sur la ligne du lot E de 129' 4" 3"' et le lot E a une profondeur sur la ligne le divisant de la propriété de la Congrégation de la Sainte Croix de 130' 9" 5"'.

Actes de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis s'il en faut, pardevant F. D. Charbonnet, notaire en cette ville aux frais de l'acquéreur.

Sambola & Ducros, avocats.
E F SANCHO, Encanteur.
Conditions—Comptant.
22 oct—22 27—nov 3 10 17 22

Curtis & Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Nos 816 et 818 rue Mandeville. Joli Cottage Double.

Succession de Mme Margaret Kelly, veuve de Patrick Maloney.

No 64,86—Cour Civile de District, Division A

Mardi le 19 novembre 1901

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs—Bureau No 846 rue Commune—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 16 octobre 1901, et à nous adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, nous procéderons de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 19 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Bourgogne et Dauphine, étant l'îlet désigné par le No municipal 259 borné comme susmentionné; ledit morceau ou portion de terre est désigné par le numéro vingt et un et mesurant trente et un pieds onze pouces de face sur la rue Mandeville par une première profondeur sur le côté vers la rue Dauphine, de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes, de là mesurant à un angle droit six pieds sept pouces et sept lignes, de là une seconde profondeur de quatre vingt dix pieds onze pouces et sept lignes, et a une profondeur sur l'autre ligne de côté, de cent cinquante quatre pieds onze pouces et deux lignes et une largeur dans le fond de vingt et un pieds trois pouces et six lignes, étant composé de dix pieds sept pouces et sept lignes dans le fond du lot No 180, de vingt et un pieds trois pouces et six lignes, plus près de la rue Dauphine du lot No 201, le tout d'après un plan de Edgar Pilié, voyer, daté le 8 mai 1893, et annexé à un acte pardevant George M. Barnett, notaire, le 29 mars 1893, lequel dit morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, connues par les Nos municipaux 816-818 rue Mandeville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt avec rétention de lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité et pour tels autres ordres qui pourraient être requis dans le local. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et de l'Etat de 1901. L'acte de vente devant être passé pardevant Jas J. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.
19 oct—19 26—nov. 2 9 16 17 19

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Emory E. Norton.

No 64,262—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Le LUNDI, 4 novembre 1901, à 11 heures A. M., sur les lieux, 1421 rue Canal près de la rue Marais, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 21 octobre 1901, par l'Hon. juge W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles de maison, pour l'inventaire s'adresser au Bureau des Encanteurs.

Conditions—Comptant.
22 oct—22 27—nov 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix de la rue Canal.

SUCCESSION DE EMORY E. NORTON.

No 64,262—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.
Voir les plans à la Bourse.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de deux ordres de vente signés par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 24 juillet 1901 et 2 septembre 1901 respectivement, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Six certains lots de terre, situés dans le Deuxième District, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Tremé et contigus les uns aux autres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, sur un devis dressé par S. G. De L'Isle, voyer, le 29 juillet 1901, et homologué par la Cour le 21 août 1901 et enregistré et mesurant comme suit, à savoir:

Lot A mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 99 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Douane et sur la ligne du côté opposé vers la rue du Canal il mesure 42 pieds de profondeur, delà à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces, delà à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Douane. Il mesure 56 pieds 5 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais, il mesure 12 pieds 2 pouces formant ainsi la ligne du fond du dit lot A.

Les améliorations sont connues comme le No 114 rue Marais et comprennent une splendide résidence en briques à 3 étages et comprenant comme suit: Vestibule et deux chambres à chaque étage, avec galerie sur la façade au deuxième; la bâtisse du fond contenant cuisine, office, etc. La maison a une allée, citerne, etc., cour et banquette pavée en briques.

Lot B mesurant 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal, la même largeur dans le fond sur 85 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Marais et 85 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée le séparant du lot C. Les améliorations sont connues comme les Nos 1429 et 1433 rue Canal et comprennent une jolie et substantielle propriété maçonnée double en briques couverte en ardoises, avec mansarde, et contenant de chaque côté 3 grandes chambres et 3 chambres et galerie dans la mansarde, aussi une bâtisse en bois à deux étages contenant une chambre à chaque étage.

Le lot C mesurant 29 pieds 5 pouces de face sur la rue du Canal sur une profondeur de 85 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Marais, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal et mesurant 2 pieds, 4 pouces et 4 lignes, de là à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 2 pouces; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal, il mesure 27 pieds 4 lignes, ainsi formant la ligne de fond dudit lot C et sur la ligne de côté opposée vers la rue Tremé, il mesure en profondeur 101 pieds 9 pouces.

Lot D, mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Canal, la même largeur dans le fond, sur 101 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles le séparant des lots C et E respectivement, le lot a une petite écurie dans le fond.

Lot E mesurant 34 pieds 3 pouces et 8 lignes de face sur la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais et sur l'autre ligne du côté opposé vers la rue Tremé mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal 14 pieds, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais 23 pieds 9 pouces, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 20 pieds 3 pouces 8 lignes ainsi formant la ligne du fond dudit lot E.

Les améliorations sont connues comme No 1421 rue Canal, et comprennent la jolie et substantielle résidence en briques à trois étages contenant au rez de chaussée large vestibule, grand salons doubles avec manteaux de cheminées en marbre et installations, etc. Aussi office, galerie dans le fond, salle-à-manger, cuisine, chambre-à-bain, escalier dans le fond, etc. Le premier et second étages contenant 11 chambres, cabinets, vestibule, galeries, chambre de bain, etc. Toute la maison est en bon ordre et est bien finie et tapissée.

Lot F mesurant 31 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Tremé, et sur la ligne du côté opposé vers la rue Marais mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 14 pieds de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais mesurant 23 pieds 9 pouces, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal mesurant 45 pieds, ainsi formant la ligne du fond du dit lot F.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1, 2 et 3 ans, représenté par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, le transfert des polices d'assurances aux porteurs des billets hypothécaires. L'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901 au-dessus et en plus de son enchère, payant pour les timbres du revenu intérieur des E.-U., sur les actes de vente et devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. G. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.
Henri Chiapella, avocat.
6 oct—6 13 20 27—nov 3 10 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE

A DEUX ETAGES, DE CHOIX ET BIEN SITUEE.

Nos 1533 et 1535 rue Félicité, entre l'avenue St Charles et la rue Prytania.

Succession de Ferdinand Marks.

No 65,207 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 octobre 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, y appartenant ou de quelque sorte y dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, la rue Urania, l'avenue St Charles, les rues Polymnie et Prytanée et connus comme lots Nos 4, 5 et 6 et partie du lot No 3 sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, architectes, daté le 1er janvier 1866, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant T. S. Starck, ancien notaire le 20 juin 1866, ladite portion de terre mesurant 66 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Urania et 35 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Félicité, faisant une façade totale de 96 pieds 6 pouces 3 lignes sur une largeur dans le fond de 95 pieds 8 pouces 4 lignes et a une profondeur de 159 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée et 151 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté le plus près de la rue St Charles et il est borné par une allée commune.

Les améliorations comprennent une jolie et

Stroudback & Stern

—o—

solide résidence double en bois à deux étages et mansarde, couverte en ardoises et retirée de la banquette et contenant de chaque côté grande galerie sur le devant, grand vestibule, vastes salons doubles, salle à manger, office, salle à déjeuner, cuisine, escaliers dans le fond, hangar, citerne, etc., et ayant sur un côté une grande cour avec écurie et passage pour voitures. Le premier étage contenant de chaque côté galerie sur le devant, vestibule, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galerie dans le fond. La mansarde contenant de chaque côté deux chambres bien finies. La maison est bien finie partout. Toutes les chambres sont tapissées. Cour et banquette pavées. La maison est en bon ordre; 1533 se loue $41 60 par mois, et 1535 se loue pour $35 00 par mois.

Conditions—1,3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans ou à un an le tout à l'option des acquéreurs, la portion à crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et garantis par lien et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu, et l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
14 oct—13 20 27—nov 3 10 14

VENTE JUDICIAIRE.
Par ordre du receveur

Carpeles Co. vs Louisiana Trunk M'f'g Co. Ltd.
No 65,887—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 28 octobre 1901, à 11 heures a. m., sur les lieux No 129 rue Carondelet il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 15 octobre 1901 par l'Hon. Juge T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A

Malles Sacs, Valises etc. Comptes-courants, Wagons, Meubles et installations de bureaux.

Conditions—Comptant.
Abraham Goldberg, avocat pour le receveur.
16oct—16 20 28

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN DES PLUS BEAUX ILETS DE TERRE

Dans le Sixième District,

Magnifiquement embelli avec arbres fruitiers et arbres d'ombrage.

Magazine, Arabella, Constance et l'avenue Nashville.

Devant être vendu subdivisé en lots offrant une chance rare à tous genres d'acheteurs.

—SUCCESSION DE—
MME CAROLINE HOFFMAN.

No 65,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet.

JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 septembre 1901, de l'Hon John St Paul, juge de la Cour sus-mentionnée, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le bel îlet de terre élevé, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magazine, Arabella, Constance et l'avenue Nashville, devant être vendu subdivisé en vingt lots d'après un plan de D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 septembre 1901, désignés par les No 1 à 20 inclusivement et décrits comme suit:

Lots Nos 1, 2 et 3 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Constance. Lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand cottage en bois à un étage avec mansarde avec arrangement en briques, contenant galeries, vestibules, 10 chambres, citerne etc.

Lot No 6 mesurant 29 pieds 6 pouces de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos 7 et 8 mesurant chacun 30 pieds de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 28 pieds de face sur l'avenue Nashville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Magazine.

Lots Nos de 11 à 20 inclusivement comprennent dix lots de terre, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Arabella par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 11 formant l'encoignure des rues Arabella et Magazine. Lot No 20 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance.

Ceux-ci sont les meilleurs terrains dans le district, à proximité de tous les avantages. Cette vente offre à tous les placeurs une chance pour placement profitable, soit pour demeure ou comme spéculation. Une telle chance ne devrait pas être négligée.

Conditions Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement. 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. 10 pour comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. H. Browne, notaire aux frais des acquéreurs.

R. H. BROWNE, Avocat.
29 sept—29—oct 6 13 20 27 31

Louis A. Richards.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi le 5 novembre.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE SIMPLE.

No 1125 rue Mandeville.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune—MARDI, le 5 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 septembre 1901, et signé le 3 octobre 1901 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Fébeis B. Hernandes vs Les Mineurs Hernandes, No 65,646 du dossier de la susdite cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marais, St Claude et Espagne, ledit lot est désigné par le No 2 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté de 8 décembre 1884, et mesurant 30 pieds 1 pouce 7 lignes de face sur la rue Mandeville, par 100 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 1, sur l'autre côté par le lot No 3, et dans le fond par une partie du lot No 5.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant grand vestibule sur le côté et six chambres, cour, allée et banquette pavée, deux citernes, hangar, etc.

Conditions—Comptant ou une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans, et démontré par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer le paiement les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1901: un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 oct— 13 20 27—nov 3 à date.

Harry H. Hodgson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Belle Propriété Cottage, No 1632 Rue Dupré, près de la Station des Chars Orléans.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé, Dossier No 65,161, dans l'affaire de la succession de Mme Corinne Maserat, absent à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dupré, Onzaga, White et Lapeyrouse, mesurant 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dupré, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage désigné par le numéro 1632 rue Dupré.

Termes et Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus les taxes de 19 1 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22sept — 22 29 — oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2649 et 2651 rue Gravier près de l'avenue Tulane.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—le JEUDI 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E maintenant absent en congé, dossier No 65 627, dans l'affaire de la succession de George Hubert Waterman, à l'enchère publique, il sera vendu

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, les rues Broad, Gravier et Dorgenois, désigné comme le lot No 26, et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces et 7 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2649 et 2651 rue Gravier.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt et avec toutes les clauses usuelles de sécurité: l'acquéreur assumant les taxes de 1901 en plus et au dessus du prix de son enchère et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 sept—29 oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement attrayant

Centralement situé,

Angle des rues Julie et Baronne.

Jeudi, 31 octobre 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dossier No 64,772, jugement rendu le 29 août et signé le 4 septembre 1901 dans l'affaire de la succession de Marie Julie Françoise, Alexandrine Garnier, veuve de Pierre Sorbe, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Girod, Julie et Dryades, désigné par le No 2, sur un plan dressé par J. Pilié, daté le 27 avril 1840 déposé sous le Ne 41 dans le livre de plans No 4, en l'étude de L. T. Caire, alors un notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant en mesure américaine 28 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 7 lignes le tout plus ou moins et entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages contenant environ 10 chambres et connue comme le No 751 rue Baronne.

2° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet et district que la propriété dernière et ci-dessus décrite et contigüe à la même et connu comme lot No 3 et mesurant en mesure américaine 73 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur et façade sur la rue Julie de 62 pieds 3 pouces, le tout plus ou moins et formant l'encoignure des rues Julie et Baronne.

Les améliorations consistant de quatre cottages connus comme les Nos 901, 903, 905 et 907 rue Julie.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en paiements égaux, à 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité; la portion de crédit représentée par des billets devant être divisée pour satisfaire la commodité des parties intéressées; les billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spécial, avec la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocats, de non alienando, écartant l'estimation, confession de jugement, et toutes les autres clauses usuelles et coutumières contenues dans les actes de vente à crédit.

Actes de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu intérieur.
26sept—26 29—oct 6 13 20 27 31

Denis & Danziger.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Belle Résidence et Magasin d'Encoignure, 447 Rue Septième, à l'encoignure de la Rue St Thomas.

Succession de John Clauset.

No 65,639—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet MARDI, le 22 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 18 septembre 1901, de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de ladite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 6 borné par les rues Fulton (ou St-Thomas), Septième, Sixième et Nouvelle Levée (maintenant Tchoupitoulas), désigné par le No 3 sur un plan dressé par F. N. Tourné, un architecte de cette ville le 15 février 1866, et déposé dans le bureau de Alexandre E. Bienvenu, notaire, comme plan No 67; ledit lot de terre mesure 30 pieds 4 pouces de face à ladite rue Septième sur une profondeur et face à ladite rue Fulton (ou St Thomas) de 93 pieds, et forme l'encoignure desdites rues Septième et Fulton, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 447 rue Septième, comprenant une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant au rez-de-chaussée magasin, salle à manger et cuisine, au premier étage 6 grandes chambres, chambre à bain, vestibule et galerie; dans la cour deux citernes, écurie et hangar.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1901 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Robert Legier notaire aux frais de l'acquéreur.
Dinkelspiel et Hart, avocats.
21 sept—21 28 29—oct 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

PLACEMENT DE CHOIX.

Belle propriété de valeur centrale et spacieuse du Premier District autrefois connue comme les écuries et cours de Schmidt et Ziegler, avec résidence en bois à deux étages là-dessus,

Comprenant trois grands et exceptionnellement profond lots de terre, bien remblayé, connus comme les Nos 1137 à 1147 rue Tchoupitoulas.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 1114 et 1116 rue St Thomas.

Succession de Richard R. Schmidt.

No 63,415—Division D. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune,—MARDI, le 19 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 17 octobre 1901, dans l'affaire et pour compte de la succession de Richard R. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, Annonciation, Gaiennié et St Thomas et désigné par la lettre F sur un plan par Del'Isle voyer, et mesurant comme suit, à savoir: Quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et trois lignes (94' 3" 3"') de face à la rue Tchoupitoulas, avec une profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Gaiennié, de cent soixante dix pieds six pouces et une ligne (170' 6" 1"') et une largeur dans le fond parallèle avec la ligne de face de cent vingt sept pieds, onze pouces et sept lignes (127' 11" 7"') et une largeur sur la ligne plus près de la rue Erato, s'étendant de la ligne du fond vers la rue Tchoupitoulas, quatre vingt treize pieds, quatre pouces et une ligne (93' 4" 1"') de là à angle droit vers la rue Gaiennié trente trois pieds, huit pouces et quatre lignes (33' 8" 4"') de là à angle droit vers la rue Tchoupitoulas, soixante dix sept pieds deux pouces, (77' 2"). Ensemble avec la bâtisse confortable en bois à deux étages, hangars substantiels, bâtisse d'écurie, parc, chambre à fourrage avec compartiments nécessaires en faisant un des plus beaux établissements de son genre en cette ville. Les terrains sont exceptionnellement élevés, bien drainés et remblayés et le tout sous une splendide barrière avec grande entrée pour wagons etc. Sa situation centrale sur une rue bien pavée conduit à aux principales presses à coton, débarcadères de vapeurs, dépôt de chemins de fer en font un des meilleurs endroits pour écuries dans cette ville.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Thomas, Annonciation, Gaiennié, Erato et Tchoupitoulas, désigné comme lot C sur un plan par Del'Isle voyer, et mesurant (37' 3") trente sept pieds trois pouces de face à la rue St-Thomas, (17' 6") dix sept pieds six pouces de largeur dans le fond, (117') cent dix sept pieds sur la ligne de côté vers la rue Gaiennié et sur la ligne de côté ledit lot a une profondeur de (59' 9") cinquante-neuf pieds neuf pouces, de là une seconde profondeur de (84' 6") quatre-vingt deux pieds six pouces jusqu'à la ligne du fond. Ledit et étant composé de la plus grande partie du précédent lot six et partie du précédent lot sept.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois confortablement divisé, connu par les Nos municipaux 1114 et 1116 rue St Thomas, bien situé à proximité des marchés, écoles et fabriques, et convenablement administré devrait rapporter de beaux revenus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans; les billets représentant la portion non payé devant être garantis par lien du vendeur et les clauses usuelles de sécurités et devant porter intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur de la propriété (premièrement décrite) rue Tchoupitoulas, devant assumer les taxes d'Etat de 1901 seulement et l'acquéreur du cottage rue St Thomas devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1901. L'acte de vente et les timbres du revenu des E. U. aux frais des acquéreurs pardevant Fred. C. Marx, notaire, un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

19 oct—19 20 27—nov 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant en congé, à la date du 4 septembre 1901, dans l'affaire John B Vinet versus Alfred Cantrelle et als. No 64,16) du dossier de la dite Cour, il sera vendu:

Six lots et deux portions de lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le faubourg Washington, désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six neuf et dix de l'îlet No 7, (maintenant No 73) compris entre les rues Monroe, maintenant Tupelo, Moreau, maintenant Chartres, Hancock et De La Ronde, maintenant Douglas, d'après le plan fait par C. G raux, sous la date du 5 novembre 1852 et déposé dans les archives notoriales de Philippe Lacoste, ancien notaire en cette ville, lesquels lots de terre mesurent comme suit, à savoir: Nos trois, quatre, cinq et six, chacun 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tupelo sur 124 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles; lot No 9 mesurant 32 pieds de face à la rue Chartres sur 134 pieds 10 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 10 mesurant 32 pieds de face à la rue Douglas sur 134 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; la première portion de terre qui doit être prise sur la portion la plus près de la rue Douglas du lot No 7, d'après ledit plan, mesurant 7 pieds 4 pouces et 8 lignes de face à la rue Tupelo sur 124 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La deuxième portion qui doit être prise sur cette portion dans le fond du lot No 8 d'après ledit plan mesurant 14 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesures américaines.

Conditions: Comptant—Acte de vente et les timbres du revenu des E. U. attachés, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. Rouen, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1901, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

John G. Robin et C. L. Walker, avocats,
12 oct —12 13 20 27—Nov 3 10 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE

Beauregard Furniture Company vs M. et Mme M. Greenlee "Hanna Taylor femme Sole."

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 470 — En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, contre Hannah Taylor, femme Sole, caution dans cette affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, le 11me jour de novembre 1901, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir: Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 578 borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, anciennement Delhonde, Palmyre et Banks, désigné par le No 34 et mesurant 28 pieds 7 pouces de face à la rue Rocheblave sur 177 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant sur les lieux. OMAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Louis P. Paquet et A. J. Murphy, avocats pour la plaignante.
9 oct—9 13 14 17 — nov 4 7 11

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OFFRE ATTRAYANTE

—DE—

PROPRIETES

DE CHOIX ET DE VALEUR

A L'ENCAN,

MARDI, 5 NOVEMBRE 1901.

Dans l'affaire de la succession de Conrad Unland.

No 65,364. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—MARDI le 5 novembre 1901 à midi à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne entre Gravier et Union où les plans démontrent tous les détails et dimensions, conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, et rendu le 27 septembre 1901 et signé le 3 octobre 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick encanteur, d'annoncer et vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur alors et là assemblées les propriétés ci-après décrites à savoir:

(1) Un certain îlet de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, divisé en 27 lots d'après le plan annexé fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 8 juillet 1901; ledit îlet étant borné par l'avenue Washington, les rues Upperline, Roman et Derbigny, lesdits lots étant numérotés de 1 à 27 inclusivement et mesurant comme suit:

Lot No un formé l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Derbigny et mesurant 33 pieds trois pouces et six lignes de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur cent trente pieds de profondeur et face à la rue Derbigny, et les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles; et lot numéro neuf formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Roman et mesurant 33' 3" 7"' de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Roman de 130 pieds. Lots Nos 10, 11, 12 et 13 mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Roman, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 138' 3" 7"'. Lot No 14 formant l'encoignure des rues Roman et Upperline et mesurant 32' 10" 2"' de face à la rue Upperline et a une largeur dans le fond de 33' 3" ' et a une profondeur et façade sur la rue Roman de 123' 11" 7"', et a une profondeur de 129' 10" 2"' sur la ligne le divisant du lot No 15. Lot numéro 15 mesurant 30' 5" 3"' de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 129' 10" 2"' sur la ligne le divisant du lot No 14, et 135 pieds 1" 5"' sur la ligne le divisant du lot No 16. Lot Numéro 16 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond et une profondeur de 135' 1" 5"' sur la ligne le divisant du lot No 15, et 140' 5" sur la ligne le divisant du lot No 17. Lot No 17 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond, par une profondeur de 140' 5" sur la ligne le divisant du lot No 16, et 145' 8" 3"' sur la ligne le divisant du lot No 18. Lot No 18 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, trente pieds de largeur dans le fond, par une profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro 17 de 145' 8" 3"', et sur la ligne le divisant du lot numéro 19 de 150' 11" 8"'. Lot numéro 19 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond, par 118' 11" 6"' sur la ligne le divisant du lot numéro 18, et une profondeur de 124' 3" 1"' sur la ligne le divisant du lot numéro 20. Lot numéro 20 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline 30' de largeur dans le fond, par une profondeur de 124' 3" 1"' sur la ligne le divisant du lot numéro 19, et 129' 6" 4"' sur la ligne le divisant du lot No 21, et lot numéro 21 mesurant 30' 5" 3"' de face à la rue Upperline, trente pieds dans le fond, par une profondeur de 129' 6" 4"' sur la ligne le divisant du lot numéro 20, et une profondeur de 134' 9" 7"' sur la ligne le divisant du lot numéro 22. Et lot numéro 22 formant l'encoignure des rues Upperline et Derbigny et mesurant 33' 10" 2"' de face à la rue Upperline, 33' 3" 6"' de largeur dans le fond, et une profondeur de 134' 9" 7"' sur la ligne le divisant du lot Numéro 21, et une profondeur et façade sur la rue Derbigny de 140' 8" 1"'. Lots Numéros 23, 24, 25, 26 et 27 mesurant chacun trente deux pieds de face sur la rue Derbigny, et une largeur dans le fond de trente deux pieds, et lot Numéro 23 a une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Upperline et la divisant du fond des lots Numéros 22, 21, 20 et 19 de 123' 3" 6"', et la même profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot Numéro 24, et lots Numéros 24, 25, 26 et 27 ont chacun une profondeur entre lignes parallèles de 138' 3' 6"'.

(2) Un certain lot de terre avec améliorations, situé dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Joséphine, S. Robertson et Jackson, désigné par la lettre A sur l'annexe d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 8 juillet 1901, et mesurant 32' 2" 1"' de face à la rue Magnolia sur 100 pieds, formant l'encoignure des rues Joséphine et Magnolia. Les améliorations consistent d'un cottage double connu comme Nos 2100-2102 rue Magnolia, contenant quatre chambres de chaque côté.

(3) Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le district et îlet que la propriété deuxièmement décrite, laquelle est contigüe et désigné par la lettre B et mesurant 32 pieds et 4 lignes de face à la rue Magnolia, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 2104 et 2106 rue Magnolia, contenant quatre chambres de chaque côté.

(4). Un certain lot de terre, avec améliorations situé dans le même îlet et district que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites et désigné par la lettre "C" sur ledit arpentage et mesurant 50' 9" 3"' de face à la rue Magnolia la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes parallèles de 100'.

Les améliorations consistent en une écurie.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt et garantie par lien de vendeur et hypothèque spéciale, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente incluant tous les timbres du revenu pardevant Frederick Zengel, notaire.

Horace E Upton, John R. Upton, avocats des plaignants, bureau 321 rue Carondelet.
Frank Zengel, avocat du défendeur, bureau 627 rue Gravier.
5 oct—5 6 13 20 27—nov 3 4 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Rosario Lala ou Sam Lala.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 65,989—Division E—Attendu que Mme Rosolie Graffino, veuve de Rosario Lala, mieux connu comme Sam Lala, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rosario Lala ou Sam Lala, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Wynne G. Rogers, avocat.
17 oct—17 21 26

Succession de Mme Félicité Neda Veuve de Hippolyte Chrétien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,636, Division A—Attendu que Mme Athénaïs Chrétien, veuve d'Alfred Le More, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Félicité Neda, veuve de Hippolyte Chrétien, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Pierre Olivier, avocat.
17 oct—17 21 26

BULLETIN FLUVIAL

Nouvelle-Orléans 21 octobre 1901.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle Orléans, Département de l'Agriculture des Etats Unis.

L'étiage à 7 heures A. M.

Stations.	Pleine hauteur à la rive, pieds.	Ligne du danger, pieds.	Hauteur, pieds.	Changements des dernières 24 h.
St-Paul	......	14	2.0	0.0
Davenport	10	15	3.2	—0.1
St. Louis	32	30	4.4	—0.3
Cairo	44	45	6.0	—0.1
Memphis	32	33	2.0	—0.5
Helena	42	42	5.2	—0.8
Vicksburg	44	45	2.8	—0.5
Rivière Rouge	......	......	......	......
Nlle-Orléans	9	16	4.2	—0.2
Melville	......	31	6.1	—0.4
Omaha	......	18	......	......
Kansas City	......	21	7.2	—0.2
Pittsburg	30	22	5.6	—0.1
Cincinnati	45	50	6.2	—0.7
Louisville	......	28	3.4	0.0
Nashville	......	40	3.4	—0.4
Chattanooga	32	33	3.1	—0.6
Fort Smith	......	22	0.9	—0.8
Little Rock	......	23	1.7	—0.3
Arthur City	......	27	2.2	—0.1
Fulton	20	28	3.0	—0.1
Shreveport	21	29	—0.4	—0.2
Alexandria	32	32	—0.7	—0.4
Barbres	......	......	......	......
Camden	26	39	3.5	—0.2
Monroe	......	40	2.6	—1.2

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Nom	Destination	Mouillage
Aransas	Havane	Alger
Atlas	Mexico	3me dist 30
Australia		4me dist 41
Alabama	Port Limon	1er dist 13
Bk Bat		Southport
Breakwater	Belise	1er dist 15
Bergenseeren	Honduras	3me dist 30
Berenguer el Grande	Barcelone	rue 2me
Carrigan Head	Belfast et Barry	Point
California		Point
Cayo Soto	Londres	Westwego
Comus	New York	3me dist 8
Cheltenham	Breme	Stuyvesant dock
Clintonia	Honduras	3me dist 30
Collegian	Liverpool	Westwego
Cuban	Liverpool	1er dist 27
Denaby	Continent	Point
Dartmouth	Hambourg	Westwego
El Monte	New York	Alger
El Dia	New York	Alger
Elswick Park	Rotterdam	Point
El Dorado	New York	Alger
Elswick Grange	Manchester	Westwego
Florida	Copenhague	Stuyvesant dock
Geo Pyman	Havre	4me dist 45
Gorbea	Havre	4me dist 45
Hercules		Stuyvesant dock
Holstein	Port Limon	1er dist 13
Hydaspes	Afrique	Stream
Iola di Levanzo	Marseille et Gene	Chalmette
Inishowen Head	Havre	Stuyvesant dock
Juno	Continent	4me dist 45
Manchester Shipper	Manchester	Point
Mount Temple	Afrique	Point
Morgan	Laid up	Alger
Pagenturm	Hambourg	Stuyvesant dock
Pampa	Havre	1er dist 27
Politician	Liverpool	3me dist 10
Ramore Head	Belfast	Westwego
Stillwater	Bocas del Toro	1er dist 15
Salient		1er dist 35
Tashmoo	Afrique	3me dist 27
Themisto	Rotterdam	Point
Tanagra	Hambourg	Point
Urquiola	Havre	4me dist 44
Whitney	Laid up	Alger
Zanpirak Bat	Marseille	Westwego
	BARQUES	
Bella Formigosa	Portugal	rue 2me
Clara	Portugal	rue 2me
Venturosa	Portugal	rue 4me
	GOELETTE.	
Wm K Park	Boston	1er dist 13
Sam'l T Beecham		1er dist 26

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship El Mar, Jacobs........parti 14 oct.
Steamship Eliezia, Scopinich......parti 9 oct.
Steamship Dinamare, Cafiero.......parti 16 oct.
Steamship Algiers, Prescott.......parti 16 oct.
Steamship El Paso, Boyd........parti 16 oct.

LIVERPOOL.
Steamship Barrister, Williams parti 10 oct.
Steamship Nicaraguan, Japha...parti 4 oct.
Steamship Traveller, Tennant...parti 12 sept.
Steamship Louisiana, Edwards parti 14 sept.
Steamship Barbadian, Owen.......parti 23 sept.
Steamship Floridian, Jiske......parti 4 sept.
Steamship Texas Lund............parti 19 sept.
Steamship Mira, Vincent...........parti 26 sept.
Steamship Dictator, Brown.....parti 25 sept.
Steamship Darien, Myles........parti 28 sept.

MANCHESTER.
Steamship Elswick Lodge, Bank parti 12 oct.

LONDRES.
Steamship Cayo Blanco, Denton.....parti 9 oct.

BARRY.
Steamship Yedde.............parti 12 oct.

SHIELDS.
Steamship Madeline, Rasmussen parti 12 oct.
Steamship Lord Roberts, Davie...parti 12 oct.
Steamship Alexandrian...............parti 4 oct.
Steamship Inchdune, Ashby .....parti 10 oct.
Steamship Darge, Whiteway.....parti 16 oct.

RIO DE JANEIRO.
Steamship Colonia....................parti 4 oct.

ANVERS
Barque Beeruet, Lodemler....partie 31 sept.

MARSEILLES
Steamship Massilia, Joubert .... parti 7 oct.

SWANSEA.
Steamship Larne, Ferris.........parti 28 sept.
Steamship Wyandotte, Richard parti 17 sept.

HAMBOURG.
Steamship Adria, Prehr ....parti 25 sept.

NEWPORT.
Steamship Istrar, McKay..........parti 1 oct.

ALGOA BAY.
Steamship Atlantian, Wallace.... parti 8 oct.

PORT NATAL.
Steamship Montenegro, Clare.. ..parti 7 oct.

4 DEBOUCHES IMPORTANT

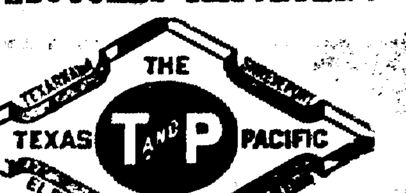

Aucune embarras pour répondre aux questions".

Aucun Changement de Chars Nord du AU Texas

Pour le surplus des supérieur des passagers demandes A. B. GRAHAM, Agent des Passagers et des Billets, Hotel St-Charles.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Veuve Guillaume Lannes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 66,026—Division B—Attendu que William Lannes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Guillaume Lannes décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. Chiapella, avocat.
20 oct—20 24 29

Succession de Francis T. Kirst, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65,966— Division B—Attendu que Francis T. Kirst, Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis T. Kirst, Sr. décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
James B. Rosser, Jr, avocat.
15 oct—15 19 24